



CONDITIONS DE PARTICIPATION

3ème édition
Du 15 au 19 mai 2023

DÉFINITION

La Semaine de l'économie verte, qui aura lieu du 15 au 19 mai 2023, vise à rassembler des activités de différentes organisations qui s'inscrivent autour d'un objectif commun: une économie plus verte et prospère .

1 – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Semaine de l'économie verte (SEV) étant financée par des partenaires, **aucune compensation financière n'est demandée** à l'organisation souhaitant profiter de la plateforme pour diffuser son activité. L'organisation doit toutefois se conformer aux conditions suivantes :

Format de l'activité:

- L'activité doit se dérouler dans la semaine du 15 au 19 mai 2023.
- L'activité doit viser une thématique faisant la promotion d'une économie plus verte au Québec. Exemples de thématique : eau, énergie, traitement des sols, matières résiduelles, logistique durable, approvisionnement responsable, économie circulaire, etc.
- L'activité peut prendre plusieurs formes : atelier, table ronde, allocution, conférence, panel, etc. et doit avoir pour but principal de promouvoir l'économie verte au Québec.
- L'activité peut être offerte en virtuel, présentiel ou dans une forme hybride.
- L'Organisation peut être un organisme public, une association, un regroupement, une OBNL, un conseil de bandes implanté au Québec ou avoir des activités basées principalement dans l'écosystème québécois.
- Les activités de promotion d'entreprises privées ou les activités visant la vente de biens et services ne seront pas acceptées.

Inscriptions aux activités:

- Écotech Québec agit comme relayeur de l'information uniquement dans le cadre de la SEV. À ce titre, aucune plateforme transactionnelle ne sera implantée sur le site internet de la SEV.
- L'Organisation est seule et unique responsable du processus d'inscription en lien avec son activité.

Promotion:

- Les logos et visuels, le site Internet et tous les autres éléments graphiques de la SEV demeurent la propriété d'Écotech Québec. L'Organisation ne peut les utiliser sans le consentement préalable d'Écotech Québec.
- L'Organisation s'engage à respecter la confidentialité des informations et outils de communication divulgués avant le lancement officiel de la SEV afin de contribuer au recrutement d'activités. Le lancement officiel de la SEV est la seule responsabilité d'Écotech Québec.
- L'Organisation et Écotech Québec s'engagent chacune à effectuer une promotion adéquate de l'activité. Écotech Québec fournira une trousse de communication à l'Organisation afin de l'aider à promouvoir la Semaine de l'économie verte.
- L'Organisation s'engage à transmettre à Écotech Québec le matériel permettant de faire la promotion de son activité avant le 20 mars 2023.

Retombées:

- À des fins de reddition de comptes, l'Organisation et Écotech Québec s'engagent à se tenir informés des retombées des activités diffusées au cours de la semaine.
- Écotech Québec souscrit à des principes d'égalité des genres et de diversité et est signataire de la campagne [Parité d'ici 30](#). À ce titre, Écotech Québec encourage l'Organisation à mettre de l'avant des profils issus de la diversité lors de son activité.

2– LIVRABLES/ENGAGEMENTS D'ÉCOTECH QUÉBEC ET DE L'ORGANISATION

	Écotech Québec	Organisation participante
Visibilité Web de l'activité - Inscription des participants	1- Promouvoir l'activité dans le calendrier des événements sur le site Internet de la SEV, incluant: - Un visuel de l'activité; - Le titre de l'activité; - L'hyperlien de la page de description de l'activité, hébergée sur le site de l'Organisation; - Hyperlien de la rediffusion de l'activité.	1- Héberger la page de description de l'activité permettant l'inscription des participants 2- Fournir à Écotech Québec avant le 20 mars : - Logo de l'Organisation en couleur, en noir ou tons de gris (fichier .ai, .eps ou .png sur fond transparent); - Visuel de l'activité selon les spécifications et décliné en deux formats: vignette de 224x299px et régulier de 600x800px, 72 dpi; - Titre de l'activité (maximum de 60 caractères incluant les espaces); - Descriptif de l'activité (maximum de 50 mots); - Hyperlien de la page de description de l'activité permettant l'inscription des participants; - Hyperlien de la rediffusion de l'activité (optionnel). 3- Offrir un billet gratuit aux Organisations collaboratrices de la SEV qui en feront la demande (si l'activité est payante).
Promotion	1- Afficher le logo de l'Organisation sur : - Le site Internet de la SEV (section "Collaborateurs"); - Les autres outils promotionnels. 2- Promouvoir la SEV auprès du réseau de membres et de partenaires d'Écotech Québec: - Infolettres; - Site Internet; - Réseaux sociaux; - Autres plateformes jugées pertinentes.	1- Promouvoir l'activité avec la mention « Dans le cadre de la Semaine de l'économie verte » sur: - Le site Web de l'Organisation; - L'infolettre de l'Organisation; - Les réseaux sociaux de l'Organisation (à deux reprises, avec utilisation du mot clic #SemaineÉconomieVerte).
Retombées	1- Envoyer le résumé des activités promotionnelles : - Audience rejointe; - Nombre de mentions et de visites sur le site internet de la Semaine de l'économie verte.	1- Nombre de participants à l'activité et autres données pertinentes au choix de l'Organisation.

3 – SIGNATURES

Signé à:	Montréal	Signé à:	
Par:	Gabrielle Leclerc-Vincent	Par:	
Signature:		Signature:	
Date:		Date:	
Organisme	Écotech Québec	Organisme	